



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE

2370^e SÉANCE : 28 MAI 1982

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2370)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Plainte des Seychelles :	
Rapport de la Commission d'enquête du Conseil de sécurité créée en application de la résolution 496 (1981) (S/14905/Rev.1)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2370^e SÉANCE

Tenue à New York le vendredi 28 mai 1982, à 18 heures

President : M. LINQ Qing (Chine).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Chine, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Guyane, Irlande, Japon, Jordanie, Ouganda, Panama, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Togo, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zaïre.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2370)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Plainte des Seychelles :
Rapport de la Commission d'enquête du Conseil de sécurité créée en application de la résolution 496 (1981) (S/14905/Rev.1).

La séance est ouverte à 18 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Plainte des Seychelles :

Rapport de la Commission d'enquête du Conseil de sécurité créée en application de la résolution 496 (1981) (S/14905/Rev.1)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation du chinois*) : Conformément aux décisions prises lors des séances antérieures consacrées à l'examen de cette question [2359^e, 2361^e, 2365^e et 2367^e séances], j'invite le représentant des Seychelles à prendre place à la table du Conseil. J'invite les représentants de l'Afghanistan, de l'Algérie, de l'Angola, de l'Argentine, du Bangladesh, de la Barbade, du Bénin, du Botswana, de la Bulgarie, de Cuba, de l'Égypte, de la Grenade, du Honduras, de la Hongrie, de l'Inde, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Kenya, de Madagascar, des Maldives, du Mali, de Malte, de Maurice, de la Mongolie, du Mozambique, du Nicaragua, du Nigéria, du Pakistan, de la République arabe syrienne, de la République démocratique allemande, de la République démocratique populaire lao, de la République-Unie de Tanzanie, de Sao Tomé-et-Principe, de Sri Lanka, du Swaziland, de la Tchécoslovaquie, du Viet Nam, de la Yougoslavie et de la Zambie à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Hodoul (Seychelles) prend place à la table du Conseil; M. Zarif

(*Afghanistan*), M. Abada (Algérie), M. de Figueiredo (Angola), M. Roca (Argentine), M. Sobhan (Bangladesh), M. Moseley (Barbade), M. Soglo (Bénin), M. Mogwe (Botswana), M. Tsvetkov (Bulgarie), M. Lopez del Amo (Cuba), M. Abdel Meguid (Égypte), M. Taylor (Grenade), M. Lobo (Honduras), M. Rác (Hongrie), M. Krishnan (Inde), M. Addabashi (Jamahiriya arabe libyenne), M. Maina (Kenya), M. Rabetafika (Madagascar), M. Zaki (Maldives), M. Traore (Mali), M. Gauci (Malte), M. Ramphul (Maurice), M. Dashtseren (Mongolie), M. Lobo (Mozambique), M. Chamorro Mora (Nicaragua), M. Fafowora (Nigéria), M. Naik (Pakistan), M. El-Fattal (République arabe syrienne), M. Ott (République démocratique allemande), M. Srithirath (République démocratique populaire lao), M. Rupia (République-Unie de Tanzanie), M. Cassandra (Sao Tomé-et-Principe), M. Fonseka (Sri Lanka), M. Malinga (Swaziland), M. Suja (Tchécoslovaquie), Mme Nguyen Ngoc Dung (Viet Nam), M. Šilović (Yougoslavie) et M. Lusaka (Zambie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation du chinois*) : Les membres du Conseil sont saisis du document S/15127 qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par la Guyane, la Jordanie, l'Ouganda, le Panama, le Togo et le Zaïre.

3. Les membres du Conseil ont reçu copie d'une lettre, en date du 28 mai, adressée au Président du Conseil par le représentant du Swaziland, qui sera distribuée demain 29 mai en tant que document du Conseil sous la cote S/15135.

4. M. OTUNNU (Ouganda) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais commencer en m'associant aux autres délégations qui ont parlé avant moi pour souhaiter la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de la République des Seychelles, M. Jacques Hodoul. C'est un honneur que de le voir ici.

5. Le rapport présenté au Conseil dans le document S/14905/Rev.1 est excellent et utile. Je voudrais, en cette occasion, rendre un hommage particulier à M. Ozores Typaldos, du Panama, président de la Commission d'enquête, ainsi qu'à M. Craig, de l'Irlande, et à M. Sezaki, du Japon, membres de la Commission. Les membres de la Commission ont travaillé durement et assidûment pour présenter ce rapport. Ma délégation leur sait gré de leurs efforts.

6. Les faits à l'origine du cas soumis au Conseil sont que, le 25 novembre 1981, la République des Sey-

chelles, Membre non aligné et épris de paix de l'Organisation des Nations Unies, a été envahie par un contingent de mercenaires puissamment armés qui ont atterri à l'aéroport international Victoria. L'objectif clair et net de l'invasion mercenaire visait le renversement du gouvernement légal et légitime du pays. Lorsque les mercenaires ont compris que leur plan avait été déjoué par l'action rapide et courageuse des forces de défense des Seychelles, ils ont pris des otages et ont détourné un avion d'Air India pour s'échapper. Les mercenaires ont contraint l'avion à se rendre à Durban, en Afrique du Sud, où ils ont été reçus par des fonctionnaires sud-africains. Quelques-uns des mercenaires ont été capturés par les autorités des Seychelles.

7. Les conclusions de la Commission confirment ce que beaucoup d'entre nous soupçonnaient depuis le départ, à savoir que la préparation et la planification immédiates, y compris le recrutement des mercenaires, se sont déroulées en Afrique du Sud; que parmi les mercenaires se trouvaient un certain nombre de réservistes de l'armée sud-africaine qui avaient été appelés ainsi qu'un agent du Service de renseignement de l'Afrique du Sud, M. Martin Dolinschek; que les armes utilisées pour l'invasion avaient été acquises et essayées en Afrique du Sud avant que les mercenaires ne partent pour les Seychelles et que, compte tenu du contrôle de sécurité très strict en Afrique du Sud, la Commission pense que le Gouvernement sud-africain avait eu connaissance des préparatifs.

8. Par définition, un mercenaire est un agent recruté pour exécuter la besogne d'un payeur. Pour cette raison, nous appelons souvent les mercenaires des soldats de fortune. La première question qui vient à l'esprit est donc celle de savoir quel était le bailleur de fonds de cette bande particulière de mercenaires, c'est-à-dire qui porte la responsabilité de l'agression mercenaire contre la République des Seychelles.

9. Ma délégation est absolument convaincue que le régime de Pretoria porte la responsabilité de ce crime contre la République des Seychelles. Notre conviction se fonde sur les conclusions dont je viens de parler. De plus, Michael Hoare, chef de la bande de mercenaires, témoignant devant un tribunal sud-africain dans le Natal, a dit depuis lors que les autorités sud-africaines avaient approuvé le plan d'invasion au niveau le plus élevé du gouvernement et qu'elles avaient également fourni les armes utilisées pour l'invasion.

10. La deuxième question qui vient à l'esprit est celle de la raison de la tentative visant à renverser le gouvernement légal et légitime des Seychelles. Le mobile, pour ce qui est spécifiquement des Seychelles, est clair et ressort nettement du paragraphe 127 du rapport. Mais il est nécessaire de souligner que l'invasion des Seychelles n'est qu'une partie d'un dessein plus vaste nourri par le régime de Pretoria. Ce dessein

est un programme de déstabilisation de plusieurs Etats africains indépendants. L'objectif de ce dessein est double. Premièrement, il vise à affaiblir les économies de ces pays pour les rendre à jamais tributaires du système économique sud-africain et, par conséquent, très vulnérables. Deuxièmement, le programme de déstabilisation vise à intimider les gouvernements africains afin de saper l'appui solidaire qu'ils apportent aux mouvements de libération de l'Afrique australe.

11. Le travail de la Commission d'enquête est encore incomplet pour des raisons qui ne sont nullement le fait de la Commission elle-même. Ma délégation, par conséquent, appuie la recommandation de la Commission demandant qu'elle soit autorisée à présenter un rapport supplémentaire qui prendrait en considération tous les événements survenus depuis la conclusion du présent rapport.

12. Le rapport de la Commission révèle également les dommages matériels et les pertes économiques subis par les Seychelles à la suite de cette invasion. Il est clair que l'industrie du tourisme, qui est le nerf de l'économie nationale, a particulièrement pâti. Nous appuyons donc vigoureusement la création d'un fonds spécial pour les Seychelles en vue d'aider ce pays à se relever après les pertes sérieuses qu'il a subies. Nous adressons un appel sincère et urgent à tous les membres de la communauté internationale pour qu'ils se groupent autour du Gouvernement des Seychelles et l'appuient dans sa tâche difficile de reconstruction.

13. L'agression mercenaire contre la République des Seychelles souligne une fois de plus la gravité du phénomène du mercenariat et la nécessité urgente de conclure dans les plus brefs délais les travaux actuellement en cours sur l'élaboration d'un projet de convention contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires. Nous demandons à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies de coopérer pleinement afin d'assurer la conclusion rapide de cette tâche.

14. Je saisis cette occasion pour exprimer notre plein appui et notre sympathie solidaire au Gouvernement et au peuple des Seychelles. Je tiens à exprimer également la sympathie et la solidarité de ma délégation au Gouvernement et au peuple du Swaziland, victimes également de cette agression au cours de laquelle ils ont perdu un avion commercial.

15. Mais nous savons que le régime de Pretoria échouera en fin de compte dans son dessein contre les Etats africains indépendants. La détermination collective de l'Afrique va croissant et triomphera; le temps travaille en notre faveur.

16. M. AMEGA (Togo) : Le document présenté à notre haute sanction porte la cote S/15127 et la date d'aujourd'hui. Ce projet est présenté et parrainé par

l'ensemble des membres non alignés du Conseil, à savoir la Guyane, la Jordanie, l'Ouganda, le Panama, le Togo et le Zaïre. Comme le Conseil peut le penser, ce document est le fruit d'une très longue élaboration au cours de laquelle nous avons pu faire des concessions entre nous — membres non alignés — et également bénéficier des conseils des autres membres du Conseil; nous avons tenu compte notamment des amendements que ces autres membres nous ont présentés. Jusqu'à cet après-midi, il y avait 12 amendements, et nous avons accepté 11. C'est dire que ce texte est un texte qui a été élaboré par l'ensemble des membres du Conseil. Evidemment, nous en sommes les auteurs, mais dans la mesure où tous les membres y ont collaboré par des amendements, nous pensons que ce texte est un texte qui émane de nous tous.

17. Cela étant dit, quelle en est l'économie ? Tout d'abord, dans le préambule, nous avons réitéré la résolution 496 (1981) dans laquelle sont réaffirmées l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de la République des Seychelles et le fait que cette intégrité territoriale et cette indépendance politique doivent être respectées. De même, dans le préambule, il est de nouveau fait référence à cette même résolution, aux termes de laquelle il était décidé de créer la Commission d'enquête dont le rapport figure dans le document S/14905. C'est sur la base du rapport présenté par la Commission que nous avons pu établir ce projet de résolution.

18. Ce projet contient aussi certaines de nos préoccupations, à savoir la violation de l'intégrité territoriale des Seychelles par les mercenaires, la perte de vies humaines et, enfin, il y est déploré les dommages matériels considérables qui ont été causés à la République des Seychelles. Il contient en outre une référence à la réprobation du danger que présentent les mercenaires dans la déstabilisation et dans l'affaiblissement des Etats petits et faibles, plus particulièrement des Etats indépendants d'Afrique.

19. Dans son dispositif, le projet contient des condamnations et une demande d'informations complémentaires; il prévoit l'établissement d'un fonds et la création d'un comité spécial pour la gestion de ce fonds; enfin, nous avons constaté que le rapport présenté n'était pas complet et qu'il fallait le compléter à la lumière des actes du procès actuellement en cours en République sud-africaine.

20. Tout d'abord, dans ce projet de résolution, comme on pourra le penser, nous avons condamné énergiquement le mercenariat pour les raisons que je ne voudrais plus évoquer et que nous connaissons tous. Nous y avons ensuite réaffirmé la résolution 239 (1967) dans laquelle est condamné tout Etat qui persiste à permettre ou à tolérer le recrutement de mercenaires, ainsi que la fourniture de facilités à ces derniers, en vue de renverser des gouvernements d'Etats Membres. Enfin, nous y avons également condamné les actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile.

21. Le dispositif du projet de résolution contient en outre une demande d'aide. Il est donc demandé à tous les Etats et organisations internationales, y compris les institutions spécialisées des Nations Unies de fournir l'aide nécessaire pour réparer les dommages divers causés à la République des Seychelles. A cet égard, il est prévu d'instituer un fonds spécial qui serait alimenté par des contributions volontaires. Ce fonds serait géré par un comité spécial composé de quatre membres du Conseil et présidé par la France. Enfin, le rapport n'étant pas complet, ainsi que nous l'avons souligné tout à l'heure, il est demandé que la Commission reprenne son travail afin de compléter le rapport à la lumière des procès-verbaux des actes judiciaires des tribunaux d'Afrique du Sud.

22. Comme on le voit, ce projet représente un véritable travail décisif, si je peux le qualifier ainsi, au cours duquel il a été tenu compte des exigences des uns et des autres et, surtout, de l'idée selon laquelle les torts graves causés à la République sœur des Seychelles doivent être réparés.

23. Nous avons ainsi œuvré tous ensemble — puisque le texte n'est pas de notre propre cru, son élaboration étant due aux conseils que nous ont également donnés les autres membres du Conseil. C'est dire que nous avons abandonné tout orgueil, tout esprit de chauvinisme qui auraient pu réduire à néant ce texte. Notre diversité, au sein du Conseil même, demande, de notre part à tous, une certaine tolérance.

24. Ainsi que je le disais tout à l'heure, sur les 12 amendements qui ont été proposés, nous en avons accepté 11, ce qui montre qu'un grand pas a été fait vers la tolérance et vers l'acceptation d'une volonté commune, qui n'est pas seulement celle des promoteurs du texte, mais qui est celle de l'ensemble des membres du Conseil.

25. Ainsi donc, je présente le texte de ce projet de résolution, au nom de mes collègues, à la haute sanction des membres du Conseil. Etant donné que, durant les débats, il s'est dégagé un certain consensus, j'exhorte les membres du Conseil à adopter ce projet par le même consensus.

26. Le PRÉSIDENT (*interprétation du chinois*) : Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution présenté par la Guyane, la Jordanie, l'Ouganda, le Panama, le Togo et le Zaïre, contenu dans le document S/15127. Si je n'entends pas d'objections, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

Il est procédé au vote à main levée.

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté [résolution 507 (1982)].

27. M. LICHENSTEIN (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation désire

s'associer aux souhaits de bienvenue présentés au Ministre des affaires étrangères de la République des Seychelles. Nous lui exprimons également nos chaleureux remerciements pour la fidélité avec laquelle il a participé à ces débats auxquels il a contribué d'une manière importante.

28. Le Gouvernement des Etats-Unis partage le souci si largement exprimé au cours de ces débats au sujet des événements qui ont eu lieu aux Seychelles le 25 novembre dernier. Cette préoccupation fut personnellement exprimée au président René par le président Reagan et mon gouvernement a promptement contribué une somme modeste à titre d'assistance d'urgence pour la réparation de l'aéroport des Seychelles.

29. Nous condamnons énergiquement le recours à la force et toute forme d'ingérence extérieure dans la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance d'autres Etats — y compris, incontestablement, l'utilisation de mercenaires étrangers — tout cela contrevenant au paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies.

30. Nous condamnons aussi sans équivoque les atteintes aux règlements de sécurité de l'aviation civile et, surtout, le détournement d'avions civils.

31. A l'époque de l'attaque sur les Seychelles, nous avons exprimé cette opinion dans les termes les plus énergiques et nous avons demandé instamment que les responsables de l'attaque et du détournement d'avion subséquent soient poursuivis. C'est ce qui s'est passé et les procès sont en cours.

32. Le 15 décembre 1981 [2314^e séance], les Etats-Unis se sont associés à l'adoption de la résolution 496 (1981) du Conseil établissant une commission d'enquête de trois membres pour recueillir, dans toute la mesure possible, les faits concernant les événements de novembre dernier. Les membres de la Commission — M. Carlos Ozores Typaldos, du Panama, M. Jeremy Craig, de l'Irlande, et M. Katsumi Sezaki, du Japon — ont accompli exceptionnellement bien un tâche difficile. Ils méritent notre gratitude pour leur diligence et pour le haut degré d'objectivité qui caractérise chaque page de leur rapport, qui va au fond des choses et qui a demandé tant de travail.

33. Ce rapport contient plusieurs recommandations. L'une concerne la création d'un fonds volontaire pour assister le Gouvernement des Seychelles dans son travail de reconstruction et de réparation à la suite des conséquences économiques graves de l'attaque du mois de novembre. Mon gouvernement appuie la création de ce fonds et note avec une satisfaction particulière que le Gouvernement français est disposé à l'administrer.

34. Une autre recommandation tend à prolonger la vie de la Commission d'enquête pour une durée déter-

minée — jusqu'au 15 août 1982 —, afin de lui permettre de préparer un rapport supplémentaire à mesure que de nouveaux faits apparaissent. Nous ne nous opposons pas à cette recommandation; mais nous devons exprimer quelque doute à ce sujet. Nous nous demandons si, une fois les comptes rendus du procès achevés, un rapport de ce genre sera plus concluant que le rapport que nous avons sous les yeux. Comme nous l'avons déjà noté, la Commission ne dispose pas des pouvoirs et de la compétence d'un tribunal judiciaire; ses conclusions doivent nécessairement être limitées et provisoires. En fait, les membres de la Commission le savent parfaitement et la manière scrupuleuse dont ils ont préparé leur rapport le montre très clairement. Nous sommes persuadés qu'ils feront preuve du même soin et qu'ils respecteront les mêmes normes d'objectivité dans l'établissement de tout rapport supplémentaire.

35. Presque tous les orateurs qui m'ont précédé ont mis en lumière les témoignages apportés au cours des procès actuellement en cours aux Seychelles et en Afrique du Sud. Il est curieux, pour nous tout au moins, de constater que nombre d'orateurs ont, semble-t-il, accepté comme vérité d'évangile le témoignage d'hommes exposés à des peines allant jusqu'à 30 ans de prison, d'hommes qui, cela est bien naturel, diront presque n'importe quoi pour se défendre, d'hommes qui ont été qualifiés au cours de ce débat de dénués de tous scrupules et de tous principes. Ma délégation estime que nous ferions mieux de traiter leur témoignage avec une prudente circonspection, jusqu'à ce que tous les faits, et je souligne le mot "faits", aient été établis dans les procédures judiciaires en cours.

36. Enfin, ma délégation estime que ces débats ont déjà atteint un objectif de la plus haute importance : ils ont prouvé sans erreur possible que la communauté internationale ne tolérera ni n'acceptera jamais aucune forme, quelle qu'elle soit, d'intervention extérieure, y compris l'emploi de mercenaires, dans les affaires intérieures d'Etats souverains. Pour leur part, les Etats-Unis continueront de participer pleinement aux travaux du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale sur l'utilisation, le recrutement, le financement et l'instruction de mercenaires, afin que soit adoptée le plus tôt possible une convention appropriée et efficace.

37. Le PRÉSIDENT (*interprétation du chinois*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères des Seychelles, M. Jacques Hodoul.

38. M. HODOUL (Seychelles) : Monsieur le Président, vous m'accordez de nouveau l'occasion de prendre la parole, cette fois à la clôture du débat, combien enrichissant et réconfortant pour ma délégation, sur le rapport intérimaire de la Commission d'enquête ayant trait à l'agression du 25 novembre 1981 contre la souveraineté des Seychelles. Je vous en remercie très sincèrement.

39. Ma délégation a été profondément touchée par les nombreux témoignages de solidarité indéfectible et d'amitié profonde adressés au peuple et au Gouvernement de mon pays par les représentants de non moins de 50 Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Ces témoignages ont déjà été communiqués à la capitale de mon pays et je tiens à vous dire combien le peuple seychellois est heureux et fier de pouvoir compter sur autant d'amis à l'heure de l'épreuve.

40. Au cours du débat, le peuple seychellois a eu, une fois encore, l'assurance qu'il n'est pas seul sur la voie difficile dans laquelle il s'est résolument engagé, celle de l'indépendance véritable, de la justice et du progrès social.

41. Ma délégation se réjouit que le projet de résolution présenté au Conseil aux termes de délibérations qui ont retenu son attention pendant plusieurs séances, ait été adopté à l'unanimité. Cette résolution reprend essentiellement les propositions du Gouvernement seychellois que vous m'avez autorisé à communiquer au Conseil lors de l'ouverture du débat, à savoir : premièrement, la création d'un fonds de contributions volontaires pour aider les Seychelles à réparer les dommages de tous genres résultant de l'agression du 25 novembre; deuxièmement, sensibiliser l'ensemble de la communauté internationale quant à l'urgence nécessaire de prendre des mesures efficaces contre le mercenariat; troisièmement, la nécessité pour la Commission d'enquête, de soumettre ultérieurement un rapport complémentaire au Conseil de sécurité.

42. Monsieur le Président, je vous prie de bien vouloir me permettre de remercier tout particulièrement et très chaleureusement les personnalités suivantes : d'abord, notre frère et ami, M. Archibald Mogwe, ministre des affaires étrangères du Botswana et président en exercice du Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) qui a tenu à faire un long déplacement afin de participer personnellement à ce débat au nom du Conseil des Minis-

tres de l'OUA; ensuite, M. Abdel Meguid, représentant de l'Egypte, qui a pris la parole au nom du Groupe des Etats d'Afrique à l'Organisation des Nations Unies, et aussi M. Atsu-Koffi Amega, représentant du Togo, qui, au nom des pays non alignés membres du Conseil de sécurité, a entrepris avec doigté et compétence de coordonner les efforts de toutes les délégations qui ont contribué à l'élaboration du projet de résolution présenté au Conseil et adopté à l'unanimité.

43. Je voudrais également adresser mes vifs remerciements aux représentants de huit pays africains — l'Algérie, l'Angola, le Bénin, le Botswana, l'Ouganda, la Tanzanie, le Togo et le Zaïre — pour le sérieux avec lequel ils se sont acquittés du mandat qui leur a été confié par la trente-huitième session du Conseil des ministres de l'OUA : apporter une contribution collective à ce débat et manifester le soutien de l'Afrique à la République des Seychelles.

44. Je tiens aussi à dire au Conseil combien la République des Seychelles apprécie vivement le geste généreux de la France qui a pris l'engagement de jouer un rôle de tout premier plan dans le cadre du fonds de contributions volontaires pour les Seychelles. Nous y constatons une nouvelle disponibilité de la part de la France, pays industrialisé du Nord, à l'égard des besoins pressants des pays en développement du Sud. Nous nous en félicitons et nous prions le représentant de la France de transmettre notre gratitude à son gouvernement.

45. Il ne me reste plus, Monsieur le Président, qu'à vous remercier vous-même personnellement pour le soutien que vous avez apporté, au nom de votre pays, à la juste cause des Seychelles et vous féliciter pour votre rigueur d'esprit et toutes vos autres qualités remarquables qui vous ont permis de diriger les travaux du Conseil avec tant de compétence et d'efficacité. Je vous en remercie.

La séance est levée à 19 h 20.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何获取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经营处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
